

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1911

22 juillet 2014

SOMMAIRE

Culcita S.A. SPF91721	FGP V S.à r.l91690
DACHSER Luxembourg Sàrl 91682	Financière d'Investissements, société de
DB Vita91682	gestion de patrimoine familial 9172
Dekra Claims Services Luxembourg S.A.	Fincentrum Holdings (Lux) S.A 91689
91682	Finepar S.A 91682
Devix Topco91693	Fliesen Heck s.à r.l 91690
Drakensberg Capital 1 S.A 91683	FMI S.A 91690
ECIP Agree S.à r.l	Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l 91689
ECIP Europear S.àr.l 91728	Foyer S.A 91690
ECIP Europear S.àr.l 91684	FRHI Hotels & Resorts S.à r.l 91683
Eco Group S.A91728	FRHI Hotels & Resorts S.à r.l 91689
ECommerce Holding II S.à r.l 91685	FundTap S.à r.l 91689
Eikon Invest V S.A 91686	Gamma Capital S.A
Elivera S.A 91686	GDI A.G 9168
Elivera S.A 91685	Gestion Hôtelière Internationale S.A 9168
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l 91686	Global Facilities S.A9169
E. Miroglio Finance S.A	Glober & Partners Consulting s.à r.l 9169
Energy Powerhouse Consortium S.A 91683	Golden Golf Finance S.A 9168
Equiventus Holding S.A 91687	Goudal Gestion S.à r.l 9169
EQV Capital91687	GPI Invest91686
EQV Holding S.A. 91687	HCTM Group S.A9169
Estate Communication91688	HDO S.A9169
Eurazeo Management Lux S.A 91684	Highgate Finance & Holding S.A 91692
Eurofins GSC LUX91684	Hôtel du Moulin S.A91692
Euro Foire S.à r.l	Hôtel Oranienburg S.à.r.l91692
European Direct Property Fund 91688	Innovative Solutions and Advisory Services
Exaudit S.A91683	for European Business S.A
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	Investex S.A
	Isaseb S.A 91692
ExperienTIS Einenes Sàul 0149E	Lateana C A 0173



DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.200,00.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech. R.C.S. Luxembourg B 139.773.

EXTRAIT

DACHSER Beteiligungs-GmbH, établie et ayant son siège social à D-87439 Kempten (Allgäu), 140, Memminger Strasse, enregistrée au Handelsregister B des Amtsgerichts Kempten/Allgäu sous le numéro HRB 7927, associé de la société DACHSER Luxembourg Sàrl, a changé de forme juridique en date du 18 décembre 2013 pour devenir une société anonyme «AG», modifiant également sa dénomination en «DACHSER Beteiligungs-AG» et son numéro d'immatriculation auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Kempten/Allgäu qui est désormais HRB 12174.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068840/16.

(140080449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

DB Vita, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 35.917.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014068845/10.

(140080621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Dekra Claims Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 31.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014068847/10.

(140080926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Finepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.143.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068912/9.

(140080701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

FRHI Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068922/9.

(140080324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Drakensberg Capital 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.076.

EXTRAIT

Solairedirect SA, administrateur de la société, a désigné, en date du 5 janvier 2013, comme représentant permanent pour l'exécution de cette mission, monsieur Jean-Pascal Pham-Ba, domicilié professionnellement au 18, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068858/12.

(140080262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

E. Miroglio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 163.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014068861/12.

(140080732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Energy Powerhouse Consortium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.678.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 13 mai 2014 à 17:00 heures au siège social

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, RCS B 125.844 comme administrateur, et de nommer comme co-administrateurs Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, toutes demeurant au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration des mandats le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014068863/16.

(140080556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Exaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.982.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2013 de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Patrice Yande, en remplacement de Monsieur Gilles Pierrard, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

EXAUDIT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014068901/14.

(140080922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2013

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Guillaume Latil, demeurant à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Le mandat du gérant ainsi nommé prendra effet au 1 er janvier 2014, et ce, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014068869/13.

(140081173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068865/11.

(140080352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 319.022.626,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014068872/11.

(140080292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ECIP Europear S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.965.376,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société en date du 17 avril 2014 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, la société Mazars Luxembourg, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159962, a été renouvelé pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société délibérant en 2015 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Eurazeo Management Lux S.A.

Le gérant unique

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068882/19.

(140080522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Experian U.S. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 216.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 137.114.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014068873/11.

(140080293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ECommerce Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.396,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 177.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068877/10.

(140080693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Elivera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 146.073.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 7 août 2013 de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Barry Black en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Lambert, Monsieur Patrice Yande et Madame Claudia Herber venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait sincère et conforme

ELIVERA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014068888/19.

(140080963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Golden Golf Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014068928/14.

(140080419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Eikon Invest V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 5 mai 2014

- La cooptation de Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre MESTDAGH, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068887/12.

(140080777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Elivera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELIVERA S.A.

Signature

Référence de publication: 2014068889/12.

(140080964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068892/11.

(140080745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mai 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des membres du conseil de surveillance suivants:
- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Baron Berghman, avec adresse au 1, Hoyoux, 4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de H.R.T. Révision S.A, avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014068942/19.

(140081058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Equiventus Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 155.215.

EXTRAIT

La société RSM FHG & ASSOCIES, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme EQUIVENTUS HOLDING S.A. (RCS Luxembourg B155215), dénonce le siège social de ladite société situé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2014, suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 15 avril 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

RSM FHG & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014068894/13.

(140080462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

EQV Capital, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.510.

EXTRAIT

La société RSM FHG & ASSOCIES, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société à responsabilité limitée EQV Capital (RCS Luxembourg B156510), dénonce le siège social de ladite société situé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2014, suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 15 avril 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

RSM FHG & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014068895/13.

(140080464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

EQV Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 169.130.

EXTRAIT

La société RSM FHG & ASSOCIES, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme EQV Holding SA. (RCS Luxembourg B169130), dénonce le siège social de ladite société situé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2014, suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 15 avril 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

RSM FHG & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014068896/13.

(140080463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.391.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale en date du 14 Mai 2014

Veuillez prendre note du changement suivant:

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté a été renouvelé pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 16 May 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GDI A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014068934/15.

(140080863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Estate Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.437.

Le bilan au 31/03/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068897/10.

(140080347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Euro Foire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.050.

Il résulte de la décision des associés du 24 mars 2014 que le siège social de la société a été transféré à L-1221 Luxembourg, 307 rue de Beggen, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014068898/13.

(140080659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Hesperanqe le 25 avril 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats de M. Robert Van Straelen, M. Bernard Cardon De Lichtbuer et M. Henri Faure en leur qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2015.

Référence de publication: 2014068899/16.

(140080713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.312.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24/07/2013 à Bettembourg

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat suivant à partir du 23/07/2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018 à savoir:

- Monsieur Ton HUU HA, Administrateur unique, demeurant à 56 route d'Esch L-3231 Bettembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 10 heures 30.

Gunter Schlottig / Claude Faber / Aline Eppe

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014068938/15.

(140081232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Fincentrum Holdings (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 176.543.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 12 mai 2014

En date du 12 mai 2014, les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- De reconduire le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014068905/16.

(140080966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 154.739.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 13 mai 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Mme Boughaba Habiba de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2014;
- la nomination de Madame Miranda Lansdowne, née le 3 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant profession-nellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014068907/16.

(140080433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

FundTap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.603.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068908/10.

(140080272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

FRHI Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.690.125,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 14 mai 2014

L'associé unique de la Société décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068921/12.

(140080323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



FGP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068911/13.

(140080498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Fliesen Heck s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 119.923.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15.05.2014.

Référence de publication: 2014068913/10.

(140080132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

FMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 34.488.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'Administrateur dans votre société FMI S.A., R.C. Luxembourg B 34488.

Luxembourg, le 15 Mai 2014.

Corinne CHANTEREAU.

Référence de publication: 2014068914/10.

(140080591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2014068920/10.

(140080643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gamma Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gamma Capital S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014068932/11.

(140080790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Glober & Partners Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 1, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 127.847.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014068940/14.

(140080493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Goudal Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 45, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014068941/10.

(140080934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

HCTM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068946/9.

(140080792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

HDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014068948/10.

(140080929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 85.115.

Rectificatif du dépôt initial L140033783 du 24.02.2014

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL FACILITIES S.A.

Référence de publication: 2014068939/11.

(140080495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Highgate Finance & Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 30.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068951/14.

(140080896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Hôtel Oranienburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 126, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.976.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068952/9.

(140080831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Hôtel du Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.574.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068956/10.

(140080648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Innovative Solutions and Advisory Services for European Business S.A., Société Anonyme, (anc. Isaseb S.A.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 130.226.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068966/10.

(140080617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Investex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.852.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014068981/11.

(140080534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Devix Topco, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.301.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Devix Topco S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 183.301 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg on 8 January 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 February 2014 number 444. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 3.50 p.m. with Me Michael Jonas, lawyer, in the chair,

who appointed as secretary Me Philippe Harles, lawyer.

The meeting elected as scrutineer Me Fouzia Banyahia, lawyer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders presents, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed

The proxies of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

Il to appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1 Amendment of article 3 of the articles of association of the Company on the corporate object of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.
- 3.2 The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.
- 3.3 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.
- 3.4 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.
- 3.5 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."
- 2 Acknowledgment of the report of the board of directors of the Company with respect to the increase of the Company's share capital with suppression of the preferential subscription rights of the existing shareholders and approval of the suppression of such preferential subscription rights in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to be resolved upon under agenda item 3.
- 3 Increase of the Company's share capital from its current amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) represented by thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) to fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,999,999) through the issue of fourteen million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (14,964,999) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each
 - 4 Creation of preferred shares and amortizable shares



and

conversion of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) held by Managix SCA into one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) into amortizable shares.

- 5 Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.
- 6 Insertion of a new article 33 of the articles of incorporation of the Company to provide for an order of priority for the allocation of distributable profits to the different categories of shares.
- 7 Acknowledgment of the report of the board of directors of the Company with respect to the increase of the authorized capital and granting of an authorisation to the board of directors of the Company to issue, from time to time, up to five hundred million (500,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, hence increasing the authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of up to five hundred million Euro (EUR 500,000,000) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Limitation of the authorisation to a period expiring no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Authorisation to the board of directors to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

- 8 Subsequent amendment of article 7.1 of the articles of incorporation of the Company.
- 9 Authorisation of the buy-back of up to two million (2,000,000) shares by the Company.
- 10 Approval of the terms and conditions of the buy-back of the up to two million (2,000,000) shares by the Company.
- 11 Authorisation to the board of directors of the Company to subsequently implement the buy-back of the up to two million (2,000,000) shares.
- 12 Appointment of Mr. Marc Hamel, Mr. Axel Eckhardt, Mr. Sylvain Berger-Duquene and Mr. Guillaume Jabalot as class A directors of the Company with immediate effect.
- 13 Appointment of Ms Chantal Mathu and Mr. Flavio Marzona as class B directors of the Company with immediate effect.
 - 14 Full restatement of the articles of incorporation of the Company.
 - 15 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 3 on the corporate object of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.
- 3.2 The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.
- 3.3 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.
- 3.4 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.
- 3.5 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company acknowledges the report of the board of directors of the Company with respect to the increase of the Company's share capital with suppression of the preferential subscription rights of the existing shareholders in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The extraordinary general meeting of the Company resolves to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended for purposes of the share capital increase to be resolved upon under the "Third Resolution".

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to increase the Company's share capital by an amount of fourteen million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,964,999) so as to raise it



from its current amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) up to fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,999,999) through the issue of fourteen million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (14,964,999) new ordinary shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Subscription and payment

The fourteen million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (14,964,999) new shares issued have been subscribed and entirely paid-up as follows:

- Montagu IV FCP, a professional specialised fund (fonds professionnel specialisé) as defined in article L.214-154 of the French Monetary and Financial Code and by the laws of France (previously a contractual private equity investment fund (fonds commun de placement à risques contractuel) governed by article L.214-37 of the French Monetary and Financial Code and by the laws of France), managed by Montagu Private Equity S.A.S., a société par actions simplifiée governed by the laws of France, with registered office at 41, avenue George V, 75008 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 447 775 669 R.C.S. Paris, subscribed to thirteen million one hundred fifty-seven thousand three hundred thirty-six (13,157,336) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of fourteen million thirty-nine thousand two hundred seventy-seven (14,039,277) consisting of thirteen million one hundred fifty-seven thousand three hundred thirty-six Euro (EUR 13,157,336) for the share capital and eight hundred eighty-one thousand nine hundred forty-one Euro (EUR 881,941) for the share premium;
- Mr. Marc Hamel, born on 17 March 1966 in Forbach (France), having his residential address at 45, rue de Bruebach, 68100 Mulhouse, France, subscribed to two hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-six (279,626) new shares that were paid through a contribution in cash of an amount of two hundred eighty-seven thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 287,426) consisting of two hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 279,626) for the share capital and seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800) for the share premium; and
- Managix S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, subscribed to one million five hundred twenty-eight thousand thirty-seven (1,528,037) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of one million five hundred fifty-eight thousand eight hundred ninety-five (1,558,895) consisting of one million five hundred twenty-eight thousand thirty-seven Euro (EUR 1,528,037) for the share capital and thirty thousand eight hundred fifty-eight Euro (EUR 30,858) for the share premium.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash amounting to fifteen million eight hundred eighty-five thousand five hundred ninety-eight Euro (EUR 15,885,598) of which an amount of fourteen million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,964,999) is allocated to the share capital of the Company and an amount of nine hundred-twenty thousand five hundred ninety-nine Euro (EUR 920,599) is allocated to the share premium of the Company.

The total contribution in the amount of fifteen million eight hundred eighty-five thousand five hundred ninety-eight Euro (EUR 15,885,598) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Following this resolution, Mr. Marc Hamel and Managix S.C.A. are now shareholders of the Company and will vote on the remaining points of the agenda of this general meeting.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to create preferred shares and amortizable shares.

The extraordinary general meeting of the Company resolves to convert:

- (i) two million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred seventeen (2,877,917) ordinary shares shares held by Montagu IV FCP into two million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred seventeen (2,877,917) preferred shares;
- (ii) one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) ordinary shares shares held by Managix S.C.A. into one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Issued Capital.

- 5.1 The issued capital of the Company is set at fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,999,999), divided into:
- eleven million nine hundred forty-one thousand three hundred sixteen (11,941,316) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- two million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred seventeen (2,877,917) preferred shares (the "Preferred Shares"); and



- one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares (actions amortissables) (the "Amortizable Shares" and collectively with the Ordinary Shares and the Preferred Shares the "Shares"),-

each with a nominal value of one Euro (EUR 1), entirely paid in, and with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation.

5.2 Preferred Shares

The Preferred Shares can be redeemed at any time in accordance with article 49-2 of the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law") (the "Redemption").

The Company shall pay a redemption price consisting in (i) the nominal value of, (ii) the share premium paid in relation to, and (iii) the outstanding Priority Amount (as determined pursuant to article 26.6 (a) of the present Articles of Incorporation) on, the Preferred Shares redeemed.

5.3 Amortizable Shares

The Amortizable Shares can be amortized for the whole amount of their subscription price (share capital and share premium) (the "Amortization") in accordance with article 69-1 of the 1915 Law and this article.

The decision to proceed to the Amortization shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law and shall be carried by at least a majority of the shareholders of the Company present or represented at such general meeting of the shareholders. The holders of the Amortizable Shares subject to the Amortization are not excluded from the vote on the Amortization.

The Amortization shall be at the sole discretion of the Company, except in the event of a disposal of the prescription business of Devix Topco, in which case the Company shall mandatorily proceed with the Amortization within thirty (30) calendar days of the completion of such disposal. The Amortization shall each time be made on a pro rata basis of all the Amortizable Shares. Only profits and reserves of the Company, other than those which may not be distributed under the Laws or the Articles of Incorporation, shall be used by the Company to proceed to the Amortization by means of the repayment of the subscription price (share capital and share premium) of all the Amortizable Shares.

Upon full Amortization, the Amortizable Shares are automatically converted into bonus shares (the "Bonus Shares") (the "Conversion"). The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to take the necessary steps to amend the Articles of Incorporation in order to reflect the Conversion.

The Bonus Shares shall have the same rights and obligations, including voting rights, as the Ordinary Shares of the Company, except the right to reimbursement of the subscription price (share capital and share premium) of each Amortizable Share.

5.4 Any share premium paid in respect of any Shares, irrespective of their class or category, upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. The amount of the share premium account may be used by the Company to repurchase shares of any class or category from its shareholder(s), to proceed to the Amortization, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve. The amount of the share premium account may also be used by the Company to make distributions in the form of a dividend to the shareholders."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 33 to the articles of incorporation of the Company to provide for an order of priority of the allocation of distributable profits to the different categories of shares and which shall henceforth read as follows:

" Art. 33. Distribution of Profits.

- 33.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.
- 33.2 After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.
- 33.3 Distributions of any kind (dividends, interim dividend, share premium, assimilated premium reserves) shall be made to the shareholders as follows:
- (i) first, the holder(s) of Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend in an amount equal to the Priority Amount. The "Priority Amount" shall, for any Preferred Share, be equal to ten per cent (10%) per annum (on the basis of a 360-day year) of the nominal value and any share premium paid in respect of the Preferred Shares held, and capitalised on 31 December of each year. The Priority Amount shall continue to accrue until the repurchase of any such Preferred Share or the liquidation of the Company; and
- (ii) second, the holder(s) of Ordinary Shares, Amortizable Shares (if any) and Bonus Shares (if any) shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distribution pro rata to the number of shares they hold.



For the avoidance of doubt, (i) no distribution of any kind may be made to the holders of Ordinary Shares, Amortizable Shares (if any) and Bonus Shares (if any) until the payment in full of the Priority Amount then outstanding on all Preferred Shares and (ii) no Ordinary Shares may be redeemed for and as long as all the Preferred Shares have not been redeemed.

Notwithstanding the foregoing, the Amortizable Shares may be amortized at any time, through the full repayment of the subscription price (nominal value and share premium) of the Amortizable Shares.

33.4 Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders in accordance with the distribution rules set out in Article 33.3 of the present Articles of Incorporation. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of the Company acknowledges the report of the board of directors of the Company with respect to the increase of the authorized capital and resolves to authorise the board of directors of the Company to issue, from time to time, as specified below, up to five hundred million (500,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, hence increasing the authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of four hundred ninety-eight million Euro (EUR 498,000,000) so as to raise it from its current amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) to five hundred million Euro (EUR 500,000,000) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

This authorisation shall be limited to a period expiring right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present deed in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Upon presentation of the justifying report of the board of directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the extraordinary general meeting of the Company further resolves that the board of directors of the Company is authorised to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

A copy of the above mentioned report of the board of directors of the Company shall remain attached to the present minutes.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to subsequently amend Article 7.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"7.1. The authorized capital of the Company is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000) divided into five hundred million (500,000,000) ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation."

Ninth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to authorise the buy-back by the Company of up to two million (2,000,000) ordinary and/or preferred shares (the "Repurchased Shares") (the "Buy Back Share Program").

Tenth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to approve the following terms and conditions of the Buy Back Share Program: purchase by the Company of up to two million (2,000,000) ordinary and/or amortizable shares shares from Montagu IV FCP, (ii) implementation of the Buy Back Share Program within one year of the approval of the program by the extraordinary general meeting of shareholders and (iii) the purchase of the Repurchased Shares will be made at market price, such market price ranging from one Euro (EUR 1) up to one thousand Euro (EUR 1,000) per share.

The extraordinary general meeting of the Company acknowledges that the implementation of the Buy Back Share Program shall not reduce the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and reserves which may not be distributed.

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to authorize the board of directors of the Company to take, execute any actions for the purpose of implementing the Buy Back Share Program in accordance with its terms and conditions.

Twelfth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to appoint the following individuals as class A director of the Company with immediate effect until the annual general meeting approving the annual account for the financial year ending on 31 December 2014:

(i) Mr. Marc Hamel, born on 17 March 1966 in Forbach (France), having his residential address at 45, rue de Bruebach, 68100 Mulhouse, as class A director of the Company;



- (ii) Mr. Axel Eckhardt, born on 1 January 1952 in Koeln (Germany), having his address at 70 Kaiser Friedrich Ring, D40547 Düsseldorf, as class A director of the Company;
- (iii) Mr. Sylvain Berger-Duquene, born on 3 April 1970 in Neuilly sur Seine (France), having his professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, as class A director of the Company;
- (iv) Mr. Guillaume Jabalot, born on 9 June 1974 in Chamonix-Mont-Blanc, having his professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, as class A director of the Company.

Thirteen resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to appoint the following individuals as class B director of the Company with immediate effect until the annual general meeting approving the annual account for the financial year ending on 31 December 2014:

- (i) Chantal Mathu, born on 8 May 1968 in Aye (Belgium) having her professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director of the Company;
- (ii) Mr. Flavio Marzona, born on 9 August 1971 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director of the Company.

Fourteen resolution

Further to the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, so that the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

- 1.1 There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").
 - 1.2 The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.
 - 1.3 The Company will exist under the name of "Devix Topco".

Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.
- 2.2 The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.
- 2.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.
- 2.4 In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.
- 3.2 The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.
- 3.3 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.
- .3.4 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.
- 3.5 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 34 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.



Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital.

- 5.1 The issued capital of the Company is set at fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,999,999), divided into:
- eleven million nine hundred forty-one thousand three hundred sixteen (11,941,316) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- two million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred seventeen (2,877,917) preferred shares (the "Preferred Shares"); and
- one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares (actions amortissables) (the "Amortizable Shares" and collectively with the Ordinary Shares and the Preferred Shares the "Shares"),

each with a nominal value of one Euro (EUR 1), entirely paid in, and with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation.

5.2 Preferred Shares

The Preferred Shares can be redeemed at any time in accordance with article 49-2 of the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law") (the "Redemption").

The Company shall pay a redemption price consisting in (i) the nominal value of, (ii) the share premium paid in relation to, and (iii) the outstanding Priority Amount (as determined pursuant to article 26.6 (a) of the present Articles of Incorporation) on, the Preferred Shares redeemed.

5.3 Amortizable Shares

The Amortizable Shares can be amortized for the whole amount of their subscription price (share capital and share premium) (the "Amortization") in accordance with article 69-1 of the 1915 Law and this article.

The decision to proceed to the Amortization shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law and shall be carried by at least a majority of the shareholders of the Company present or represented at such general meeting of the shareholders. The holders of the Amortizable Shares subject to the Amortization are not excluded from the vote on the Amortization.

The Amortization shall be at the sole discretion of the Company, except in the event of a disposal of the prescription business of Devix Topco, in which case the Company shall mandatorily proceed with the Amortization within thirty (30) calendar days of the completion of such disposal. The Amortization shall each time be made on a pro rata basis of all the Amortizable Shares. Only profits and reserves of the Company, other than those which may not be distributed under the Laws or the Articles of Incorporation, shall be used by the Company to proceed to the Amortization by means of the repayment of the subscription price (share capital and share premium) of all the Amortizable Shares.

Upon full Amortization, the Amortizable Shares are automatically converted into bonus shares (the "Bonus Shares") (the "Conversion"). The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to take the necessary steps to amend the Articles of Incorporation in order to reflect the Conversion.

The Bonus Shares shall have the same rights and obligations, including voting rights, as the Ordinary Shares of the Company, except the right to reimbursement of the subscription price (share capital and share premium) of each Amortizable Share.

5.4 Any share premium paid in respect of any Shares, irrespective of their class or category, upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. The amount of the share premium account may be used by the Company to repurchase shares of any class or category from its shareholder(s), to proceed to the Amortization, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve. The amount of the share premium account may also be used by the Company to make distributions in the form of a dividend to the shareholders.

Art. 6. Shares.

- 6.1 Each Ordinary Share, Amortizable Share (if any), Bonus Share (if any) entitles to one (1) vote.
- 6.2 The Preferred Shares have no voting rights in accordance with Articles 44 to 47 of the 1915 Law. They will entitle the holder thereof to one (1) vote per Preferred Share on all specific matters upon which holders of Preferred Shares have the right to vote in accordance with article 46 of the 1915 Law. The holders of the Preferred Shares shall be entitled to the same voting right as the holders of Ordinary Shares at all general meetings, where, despite the existence of profits available for that purpose, the preferred dividend as set out in Article 33.3 (i) of the present Articles of Incorporation has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two (2) successive financial years.
 - 6.3 The Shares will be in the form of registered shares.
- 6.4 The Shares are freely transferable subject to (a) the provisions of the Laws, (b) these Articles of Incorporation and (c) any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time.
 - 6.5 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.
- 6.6 The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.



- 6.7 A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.
- 6.8 Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.
- 6.9 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

- 7.1. The authorized capital of the Company is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000) divided into five hundred million (500,000,000) ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation."
- 7.2 The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- 7.3 The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.
- 7.4 Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws article 5.1 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.
- 7.5 The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- 7.6 The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.
- 7.7 Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.
- **Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and the present Articles of Incorporation.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors.

- 9.1 The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").
- 9.2 The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.



- 9.3 The shareholder of the Company holding more than fifty per cent (50%) of the Ordinary Shares issued by the Company (the "Majority Shareholder") shall have the exclusive right to propose for appointment a list of candidates for the position of member of the Board of Directors.
- 9.4 The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").
- 9.5 In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.
 - 9.6 The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Chairman of the Board of Directors.

- 10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") by a decision adopted at the Majority.
- 10.2 The mandate of the Chairman shall not exceed his/her mandate as member of the Board of Director and shall terminate at the same date.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.
- 11.2 All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company.

- 12.1 The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one person upon proposal of the Majority Shareholder (the "CEO").
- 12.2 For the avoidance of doubt, any matters listed in Article 14 of the present Articles of Incorporation and any matters reserved by the Laws to the general meeting of the Company do not fall into the scope of the daily management of the Company and require the prior approval of the Board of Directors.
- 12.3 The mandate of the CEO shall not exceed his/her mandate as member of the Board of Director and shall terminate at the same date. The CEO may be removed at any time, with or without cause, without any indemnity of any kind being due, by a resolution adopted by the Board of Directors at the Majority.
- 12.4 The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.
- 12.5 The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.
- 12.6 The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors. However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.
- 12.7 The Company will further be bound towards third parties by the single signature of the CEO or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors.

- 13.1 The Board of Directors may appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").
- 13.2 The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two (2) of its members so require.
- 13.3 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.
- 13.4 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five (5) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.
- 13.5 At the invitation of the Board of Directors, and in accordance with any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time, any third person can be invited to attend any meeting of the Board of Directors. For the avoidance of doubt, such person shall not have a voting right.



- 13.6 The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.
- 13.7 Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.
- 13.8 A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office.
- 13.9 Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting (the "Majority"). In case of a tie, the Chairman shall not have a casting vote.
- 13.10 One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.
- 13.11 A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.
- **Art. 14. Reserved matters.** The following decisions are subject to the prior approval of the Board of Directors by way of a resolution adopted at the Majority and where required under mandatory law provisions by the general meeting of the Company:
- 1. amendment of the articles of incorporation of the Company and its direct and indirect subsidiaries (except for any non-material or mandatory amendment) (individually referred to as a "Group Company" and collectively the "Group" or the "Group Companies");
 - 2. approval or modification of the annual budget of the Group Companies;
 - 3. capital expenditures for an amount in excess of one million Euro (EUR 1,000,000);
- 4. acquisition or disposal of any legal entity or business (fonds de commerce) for an amount in excess of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) or the initial public offering of any Group Company;
 - 5. termination of any line of business contributing to more than two million Euro (EUR 2,000,000) of Group sales;
 - 6. any decision to start or to acquire a business outside of the scope of the existing business of the Group;
- 7. any decision relating to the hiring of a manager (either as an employee, director, officer or consultant) whose annual gross remuneration is in excess of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000);
- 8. review and approval of the consolidated financial statements of the Company and Devix Midco, and of the statutory financial statements of the Company, Rexam Healthcare La Verpillière SAS, Rexam Healthcare Le Tréport SAS, Rexam Medical Packaging GmbH, Rexam Prescription Products Inc., Rexam Devices LLC and Rexam Services SAS for each fiscal year;
 - 9. any modification of the accounting methods and principles (save for mandatory changes);
- 10. distribution of dividends and any other distributions by the Group Companies other than the Company (distribution of reserves, share premium, interim dividend, share buy-back, capital reduction, etc.), save for distributions by a whollyowned Group Company to another Group Company;
 - 11. appointment, dismissal and renewal of the statutory auditors;
- 12. determination and amendment to the CEO and/or chief financial officer's compensation, severance compensation, termination indemnities and other benefits;
- 13. authorization and modification of any profit-sharing agreement or other similar incentive scheme in favor of the CEO and/or chief financial officer of the Group;
- 14. the entering into, material amendment to, or termination of, any agreement in excess of five million Euro (EUR 5,000,000) of annual sales and/or two million five hundred thousand (EUR 2,500,000) of annual purchases;
- 15. the entering into, or the drawing under, any loan or facility increasing the Group's indebtedness in excess of five million Euro (EUR 5,000,000) as well as any significant modification of terms and conditions of existing loan and facility subscribed by the Group;
- 16. any pledge, guarantee or any other security or form of guarantee in respect of an undertaking of its own or of any third party (i) for financing for an amount in excess of one million Euro (EUR 1,000,000) or (ii) which is not in the normal course of business;
- 17. the settlement by a Group Company of any litigation or arbitral proceedings in an amount at stake in excess of five hundred thousand (EUR 500,000);
- 18. any issuance, redemption, repayment, buy-back or other decision affecting the securities issued by the Company or the direct and indirect shareholder loans of any Group Company, save for transactions between Group Companies;



- 19. any decision that requires the prior approval of the lenders under a senior financing, as referred to in any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time, of which would result in an event of default under a senior financing as referred to in any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time;
 - 20. any commitment to do any of the foregoing;

provided, however, that any of the decisions covered by points 3 and 4 above will not need to be submitted to the prior approval of the Board of Directors as long as such decisions had already been approved as part of the approval of the Group's annual budget.

Art. 15. Resolutions of the Board of Directors.

- 15.1 The resolutions of the Directors shall be recorded in writing
- 15.2 The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.
- 15.3 A copy of the minutes of any meeting of the Board of Directors shall be sent to each member of the Board of Directors by the Chairman as soon as possible after the holding of the corresponding meeting.
- 15.4 Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Directors acting jointly.
- **Art. 16. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders and in accordance with any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Conflicts of Interest.

- 17.1 If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.
- 17.2 Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.
- 17.3 The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.
- 17.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Directors' Liability - Indemnification.

- 18.1 No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.
 - 18.2 Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.
- 18.3 The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.
- Art. 19. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.



Art. 20. Committees of the Board of Directors.

- 20.1 The Board of Directors may decide to set up one or several committees in order to assist the Chairman or the Board of Directors in his/its functions in accordance with any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time.
- 20.2 The Board of Directors shall determine the composition, the duties and powers of each committee which remain subject to the supervision and control of the Board of Directors.
- 20.3 The members of each committee shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Board of Directors adopted at the Majority. The members of each committee shall not have right to compensation. The Board of directors may decide to reimburse out-of-pocket expenses incurred by the members of the committees at its sole discretion and in accordance with any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time.

Art. 21. Auditors.

- 21.1 Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), who need not be shareholders themselves.
- 21.2 The statutory or approved auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointement. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders.

- 22.1 The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.
- 22.2 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 23. Annual General Meeting.

- 23.1 The annual general meeting of shareholders will be held on the second Monday of May of each year at eleven o'clock (11 a.m.).
- 23.2 If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings.

- 24.1 The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.
- 24.2 General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Notice of General Meetings.

- 25.1 Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.
- 25.2 The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.
- 25.3 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance - Representation.

- 26.1 All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.
- 26.2 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.



26.3 Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 27. Proceedings.

- 27.1 Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.
 - 27.2 The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.
- 27.3 The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.
 - 27.4 The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 28. Adjournment.

- 28.1 The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.
 - 28.2 Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.
- 28.3 The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 29, Vote.

- 29.1 An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.
 - 29.2 The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.
- 29.3 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.
- 29.4 The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaire") expressed in the English language.
- 29.5 Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.
- 29.6 Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:
 - name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.
- 29.7 Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.
 - 29.8 A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:
- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.
- 29.9 At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.
- 29.10 At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions



to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

- 29.11 For the avoidance of doubt, the holders of the Preferred Shares will only be authorize to vote in respect of the resolutions contained in Article 46 of the 1915 Law.
- **Art. 30. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 32. Adoption of Financial Statements.

- 32.1 The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.
- 32.2 The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 33. Distribution of Profits.

- 33.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.
- 33.2 After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.
- 33.3 Distributions of any kind (dividends, interim dividend, share premium, assimilated premium reserves) shall be made to the shareholders as follows:
- (i) first, the holder(s) of Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend in an amount equal to the Priority Amount. The "Priority Amount" shall, for any Preferred Share, be equal to ten per cent (10%) per annum (on the basis of a 360-day year) of the nominal value and any share premium paid in respect of the Preferred Shares held, and capitalised on 31 December of each year. The Priority Amount shall continue to accrue until the repurchase of any such Preferred Share or the liquidation of the Company; and
- (ii) second, the holder(s) of Ordinary Shares, Amortizable Shares (if any) and Bonus Shares (if any) shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distribution pro rata to the number of shares they hold.

For the avoidance of doubt, (i) no distribution of any kind may be made to the holders of Ordinary Shares, Amortizable Shares (if any) and Bonus Shares (if any) until the payment in full of the Priority Amount then outstanding on all Preferred Shares and (ii) no Ordinary Shares may be redeemed for and as long as all the Preferred Shares have not been redeemed.

Notwithstanding the foregoing, the Amortizable Shares may be amortized at any time, through the full repayment of the subscription price (nominal value and share premium) of the Amortizable Shares.

33.4 Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders in accordance with the distribution rules set out in Article 33.3 of the present Articles of Incorporation. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation.

- 34.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- 34.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.
- 34.3 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) as follows:
- (i) first, the holder(s) of Preferred Shares shall be entitled to receive an amount equal to the (i) outstanding Priority Amount and (ii) the full repayment of the subscription price of the Preferred Shares;
- (ii) second, the holder(s) of Ordinary Shares and Amortizable Shares (if any) shall be entitled to receive an amount equal to the repayment of the subscription price (nominal value and share premium) of the Ordinary Shares and Amortizable Shares (if any);



(iii) third, the holder(s) of Ordinary Shares and of Bonus Shares (if any) shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distribution pro rata to the number of shares they hold.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine thousand Euro (EUR 9,000).

There being no further business, the meeting is closed at 4.20 p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Devix Topco S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 183.301 (la "Société"), constituée selon acte reçu le 8 janvier 2014 par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 février 2014 sous le numéro 444. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Maître Michael Jonas, avocat.

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Philippe Harles, maître en droit.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Maître Fouzia Benyahia, avocat.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II. Toutes les actions représentant l'entièreté du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- 3.2 La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.
- 3.3 La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.



- 3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.
- 3.5 D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»
- 2. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société en ce qui concerne l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels et décision de supprimer un tel droit préférentiel de souscription conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et qui sera décidée sous le point 3 du présent ordre du jour.
- 3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35,000) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune jusqu'à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 14.999.999), par l'émission de quatorze millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.964.999) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.
 - 4. Création des actions privilégiées et actions amortissables

et

conversion des cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions détenues par Managix SCA en cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables.

- 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
- 6. Insertion d'un nouvel Article 33 dans les statuts de la Société afin de déterminer l'ordre de priorité en cas de distribution des bénéfices entre les différentes catégories d'actions.
- 7. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration en ce qui concerne l'augmentation du capital autorisé et octroi d'une autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre jusqu'à cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), augmentant ainsi le capital social autorisé, excluant l'actuel capital social émis, jusqu'à cinq cent millions Euros (EUR 500.000.000) conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Limitation de l'autorisation à une durée expirant après une période maximum de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente autorisation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg.

Autorisation au conseil d'administration d'émettre ces nouvelles actions sans octroyer des droits de souscription préférentiels aux actionnaires actuels.

- 8. Modification subséquente de l'Article 7.1 dans les statuts de la Société.
- 9. Autorisation du rachat par la Société jusqu'à deux millions (2.000.000) actions.
- 10. Approbation des conditions du rachat par la Société jusqu'à deux millions (2.000.000) actions.
- 11. Autorisation donnée au conseil d'administration de la société de procéder au rachat jusqu'à deux millions (2.000.000) actions.
- 12. Nomination de M. Marc Hamel, M. Axel Eckhardt, M. Sylvain Berger-Duquene et M. Guillaume Jabalot en qualité d'administrateurs de catégorie A avec effet immédiat.
- 13. Nomination de Mme Chantal Mathu et de M. Flavio Marzona en qualité d'administrateurs de catégorie B avec effet immédiat.
 - 14. Refonte complète des statuts de la Société.
 - 15. Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société sur l'objet social afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- 3.2 La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.
- 3.3 La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.
- 3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.
- 3.5 D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»



Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société de la Société par rapport à l'augmentation du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans le cadre de l'augmentation du capital social devant être décidée sous la «Troisième Résolution».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 14.964.999) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000) au montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 14.999.999), par l'émission de quatorze millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.964.999) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Souscription et paiement

Les quatorze millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.964.999) actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées comme suit:

- Montagu IV FPS, un fonds professionnel spécialisé régi par l'article L.214-154 du code monétaire et financier français et par les lois françaises (auparavant un fonds commun de placement à risques contractuel régi par l'article L.214-37 du code monétaire et financier français et par les lois françaises), géré par Montagu Private Equity S.A.S., une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, avec siège social à 41, avenue George V, 75008 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 775 669 R.C.S. Paris, a souscrit à treize millions cent cinquante-sept mille trois cent trente-six (13.157.336) actions ordinaires nouvelles qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de quatorze millions trente-neuf mille deux cent soixante-dix-sept Euros (EUR 14.039.277) consistant en treize millions cent cinquante-sept mille trois cent trente-six Euros (EUR 13.157.336) pour le capital social et huit cent quatre-vingt et un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 881.941) pour la prime d'émission;
- M. Marc Hamel, né le 17 mars 1966 à Forbach (France), ayant sa résidence au 45, rue de Bruebach, 68100 Mulhouse, a souscrit à deux cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-six (279.626) actions ordinaires nouvelles qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cent vingt-six Euros (EUR 287.426) consistant en deux cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-six Euros (EUR 279.626) pour le capital social et sept mille huit cent Euros (EUR 7.800) pour la prime d'émission; et
- Managix S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a souscrit à un million cinq cent vingt-huit mille trente-sept (1.528.037) actions ordinaires nouvelles qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de un million cinq cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 1.558.895) consistant en un million cinq cent vingt-huit mille trente-sept Euros (EUR 1.528.037) pour le capital social et trente mille huit cent cinquante-huit Euros (EUR 30.858) pour la prime d'émission.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 15.885.598) consistant en quatorze millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 14.964.999) pour le capital social de la Société et neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 920.599) pour la prime d'émission.

L'apport global d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 15.885.598) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Suite à cette résolution, M. Marc Hamel et Managix S.C.A. sont maintenant actionnaires de la Société et vont voter sur les points restant à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de créer des actions privilégiées et des actions amortissables. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de convertir:

- (i) deux millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept (2.877.917) actions ordinaires de Montagu IV FPS en deux millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept (2.877.917) actions privilégiées;
- (ii) cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions ordinaires de Managix S.C.A. en cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables.



Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Émis.

- 5.1 Le capital émis est fixé à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 14.999.999) divisé en:
 - onze millions neuf cent quarante et un mille trois cent seize (11.941.316) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»)
- deux millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept (2.877.917) actions privilégiées (les «Actions Privilégiées»); and
- cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables (les «Actions Amortissables» et collectivement avec les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées, les «Actions».

chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), intégralement libérées et auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus par les présents Statuts.

5.2 Les Actions Privilégiées

Les Actions Privilégiées peuvent être remboursées, à tout moment, en accord avec l'article 49-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915») («le Remboursement»).

La Société doit payer un prix de remboursement constitué de (i) la valeur nominale de, (ii) la prime d'émission payée en relation avec, et (iii) le Montant Prioritaire restant (tel que défini selon l'article 26.6 (a) des présents Statuts) sur les Actions Privilégiées remboursées.

5.3 Les Actions Amortissables

Les Actions Amortissables peuvent être amortis pour la somme totale du prix de souscription (capital social et prime d'émission) (l'«Amortissement») en respect de l'article 69-1 de la Loi de 1915 et de cet article.

La décision de procéder à l'Amortissement doit être publiée en accord avec l'article 9 de la Loi de 1915 et doit être portée au moins la majorité des actionnaires de la Société présente ou représentée à une telle assemblée générale des actionnaires. Les porteurs de ces Actions Amortissables sujet de l'Amortissement ne sont pas exclus du vote portant sur l'Amortissement.

L'Amortissement doit être à la seule discrétion de la Société, sauf dans le cas d'une cession de l'activité prescrite de Devix Topco, dans quel cas la Société doit obligatoirement procéder à l'Amortissement, dans les soixante (60) jours calendriers suivant une telle cession. L'Amortissement doit à chaque fois être fait au prorata des Actions Amortissables. Seulement les profits et les réserves de la Société, autres que ceux qui ne peuvent pas être distribués selon la Loi de 1915 et des présents Statuts, doivent être utilisés par la Société afin de procéder à l'Amortissement par le biais du remboursement du prix de souscription (valeur nominale et prime d'émission) de toutes les Actions Amortissables.

Une fois l'Amortissement effectué, les Actions Amortissables seront automatiquement converties dans des actions bonus (les «Actions Bonus») (la «Conversion»). Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de prendre les mesures nécessaires afin de modifier les Statuts afin d'y transposer la Conversion.

Les Actions Bonus doivent avoir les mêmes droits et obligations, incluant le droit de vote, que les Actions Ordinaires, sauf le droit de remboursement du prix de souscription (valeur nominale et prime d'émission) de chaque Action Amortissable.

5.4 Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'actions, indépendamment de sa classe ou catégorie d'émission, sera affectée sur un compte de prime d'émission de la Société. Le montant sur le compte prime d'émission pourra être utilisé par la Société pour racheter des Actions de toute classe ou de toute catégorie de ses actionnaires, de procéder à des amortissements, de compenser les pertes nettes réalisées ou à effectuer un apport au compte de réserve légal. Le montant du compte prime d'émission d'actions pourra aussi être utilisé par la Société pour effectuer des distributions sous la forme de dividendes aux actionnaires.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier l'Article 33 des statuts de la Société afin de déterminer l'ordre de priorité de l'allocation des bénéfices distribuables entre les différentes catégories d'actions afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 33. Distribution des Bénéfices.

- 33.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.
- 33.2 Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.



- 33.3 Les distributions de toutes sortes (dividende, acompte sur dividende, prime d'émission, primes de réserves assimilées) aux actionnaires s'effectueront comme suit:
- (i) premièrement, les détenteurs d'Actions Privilégiées auront droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif d'un montant égal au Montant Privilégié. Le «Montant Privilégié» doit, pour chaque Action Privilégiée, être égal à dix pour cent (10%) par an (sur une base de 360 jours par an) de la valeur nominale et toute prime d'émission payée au profit des Actions Privilégiées tenues et capitalisées au 31 décembre de chaque année. Le montant privilégié doit accroître jusqu'au remboursement d'une Action Privilégiée ou la dissolution de la Société; et
- (ii) deuxièmement, les détenteurs d'Actions Ordinaires, Actions Amortissables (s'il y en a) et Actions Bonus (s'il y en a) auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution en prorata des nombres d'actions qu'ils détiennent.

Pour éviter tout doute, (i) aucune distribution, sous quelque forme ce soit, ne peut être faite aux porteurs d'Actions Ordinaires, d'Actions Amortissables (s'il y en a) et d'Actions Bonus (s'il y en a) jusqu'à ce que le paiement intégral du montant de priorité alors en circulation sur toutes les Actions Privilégiées et (ii) aucunes Actions Ordinaires ne peut être remboursées aussi longtemps que les Actions Privilégiées n'ont pas été remboursés.

Nonobstant ce qui précède, les Actions Amortissables peuvent être amorties à tout moment, par le remboursement total du prix de souscription (valeur nominal et prime d'émission) des Actions Amortissables.

33.4 Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires conformément aux règles de distributions prévues à l'Article 33.3 des présents Statuts. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.».

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société par rapport à l'augmentation du capital autorisé et décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre le moment venu, comme spécifié ci-dessous jusqu'à cinq cents millions (500.000.000) actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), augmentant ainsi le capital social autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions Euros (EUR 498.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à cinq cents millions Euros (EUR 500.000.000), conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cette autorisation est limitée à une durée expirant immédiatement après la clôture de toute offre publique des actions de la société et en tout cas durant une période maximum de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du Luxembourg.

Sur présentation du rapport justificatif du conseil d'administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide en outre que le conseil d'administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants.

Une copie du rapport du conseil d'administration de la Société, mentionné ci-dessus restera annexé à ce procès-verbal.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société par conséquent de modifier l'Article 7.1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions Euros (EUR 500.000.000) divisé en cinq cents millions (500.000.000) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'autoriser le rachat par la Société de jusqu'à deux millions (2.000.000) d'actions ordinaires et/ou privilégiées. (les «Actions rachetées») (le "Programme de Rachat d'Actions").

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'approuver les conditions suivantes du Programme de Rachat d'Actions: rachat par la Société de jusqu'à deux millions (2.000.000) d'actions ordinaires et/ou privilégiées actions auprès de Montagu IV FCP, (ii) mise en oeuvre du Programme de Rachat d'Actions dans le délai d'un an à compter de la présente approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société et (iii) rachat des Actions rachetées au prix de marché, ledit prix se situant entre un Euro (EUR 1) et mille Euros (EUR 1.000) par action.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société prend connaissance du fait que la mise en oeuvre du Programme de Rachat d'Actions ne réduira pas l'actif net de la Société en deçà du total de son capital social et des réserves ne pouvant pas être distribués.



Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société autorise le conseil d'administration de la Société à prendre tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du Programme de Rachat d'Actions en conformité avec ses conditions.

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de catégorie A avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- (i) M. Marc Hamel, né le 17 mars 1966 à Forbach (France), ayant sa résidence au 45, rue de Bruebach, 68100 Mulhouse, France, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société;
- (ii) M. Axel Eckhardt, né le 1 janvier 1952 à Cologne (Allemagne), ayant son adresse à 70 Kaiser Friedrich Ring, D40547 Düsseldorf, Allemagne, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société;
- (iii) M. Sylvain Berger-Duquene, né le 3 avril 1970 à Neuilly sur Seine (France), ayant son adresse professionnelle à 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société.
- (iv) M. Guillaume Jabalot, né le 9 juin 1974 à Chamonix-Mont-Blanc (France) ayant son adresse professionnelle à 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société.

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de catégorie B avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- (i) Mme. Chantal Mathu, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société;
- (ii) M. Flavio Marzona, né le 9 août 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société.

Quatorzième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, de manière à ce qu'ils aient la teneur suivante:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination.

- 1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.
 - 1.3 La Société adopte la dénomination «Devix Topco».

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.
- 2.2 Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.
- 2.3 Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.
- 2.4 Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- 3.2 La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.
- 3.3 La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.



- 3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.
- 3.5 D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 34 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis.

- 5.1 Le capital émis est fixé à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 14.999.999) divisé en:
 - onze millions neuf cent quarante et un mille trois cent seize (11.941.316) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»)
- deux millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept (2.877.917) actions privilégiées (les «Actions Pri-vilégiées»); and
- cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables (les «Actions Amortissables» et collectivement avec les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées, les «Actions».

chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), intégralement libérées et auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus par les présents Statuts.

5.2 Les Actions Privilégiées

Les Actions Privilégiées peuvent être remboursées, à tout moment, en accord avec l'article 49-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915») («le Remboursement»).

La Société doit payer un prix de remboursement constitué de (i) la valeur nominale de, (ii) la prime d'émission payée en relation avec, et (iii) le Montant Prioritaire restant (tel que défini selon l'article 26.6 (a) des présents Statuts) sur les Actions Privilégiées remboursées.

5.3 Les Actions Amortissables

Les Actions Amortissables peuvent être amortis pour la somme totale du prix de souscription (capital social et prime d'émission) (l'«Amortissement») en respect de l'article 69-1 de la Loi de 1915 et de cet article.

La décision de procéder à l'Amortissement doit être publiée en accord avec l'article 9 de la Loi de 1915 et doit être portée au moins la majorité des actionnaires de la Société présente ou représentée à une telle assemblée générale des actionnaires. Les porteurs de ces Actions Amortissables sujet de l'Amortissement ne sont pas exclus du vote portant sur l'Amortissement.

L'Amortissement doit être à la seule discrétion de la Société, sauf dans le cas d'une cession de l'activité prescrite de Devix Topco, dans quel cas la Société doit obligatoirement procéder à l'Amortissement, dans les soixante (60) jours calendriers suivant une telle cession. L'Amortissement doit à chaque fois être fait au prorata des Actions Amortissables. Seulement les profits et les réserves de la Société, autres que ceux qui ne peuvent pas être distribués selon la Loi de 1915 et des présents Statuts, doivent être utilisés par la Société afin de procéder à l'Amortissement par le biais du remboursement du prix de souscription (valeur nominale et prime d'émission) de toutes les Actions Amortissables.

Une fois l'Amortissement effectué, les Actions Amortissables seront automatiquement converties dans des actions bonus (les «Actions Bonus») (la «Conversion»). Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de prendre les mesures nécessaires afin de modifier les Statuts afin d'y transposer la Conversion.

Les Actions Bonus doivent avoir les mêmes droits et obligations, incluant le droit de vote, que les Actions Ordinaires, sauf le droit de remboursement du prix de souscription (valeur nominale et prime d'émission) de chaque Action Amortissable.

5.4 Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'actions, indépendamment de sa classe ou catégorie d'émission, sera affectée sur un compte de prime d'émission de la Société. Le montant sur le compte prime d'émission pourra être utilisé par la Société pour racheter des Actions de toute classe ou de toute catégorie de ses actionnaires, de procéder à des amortissements, de compenser les pertes nettes réalisées ou à effectuer un apport au compte de réserve légal. Le montant du compte prime d'émission d'actions pourra aussi être utilisé par la Société pour effectuer des distributions sous la forme de dividendes aux actionnaires.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Chaque Action Ordinaire, Action Amortissable (s'il y en a), Actions Bonus (s'il y en a) donne droit à un (1) vote.
- 6.2 Les Actions Privilégiées n'ont pas de droit de vote en rapport aux articles 44 à 47 de la Loi de 1915. Ils donnent droit au porteur à une voie par Action Privilégiée sur toutes les questions sur lesquelles les porteurs d'Actions Privilégiés ont le droit de voter selon l'article 46 de la Loi de 1915. Les porteurs des Actions Privilégiés ont droit, à l'assemblée



générale, aux même droits de vote que les porteurs d'Action Ordinaire, où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes préférentiels, fixé dans l'article 33.3 (i) des présents Statuts, n'ont pas été entièrement distribuées, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs.

- 6.3 Les Actions seront sous formes nominatives.
- 6.4 Les Actions sont librement cessibles sous réserves des (a) dispositions législatives, (b) de ces Statuts et (c) de tout pacte d'actionnaires à l'égard de la Société a conclu entre les actionnaires de la Société de temps à autre.
 - 6.5 Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.
- 6.6 Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi
- 6.7 Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.
- 6.8 Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.
- 6.9 La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

- 7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions Euros (EUR 500.000.000) divisé en cinq cents millions (500.000.000) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.
- 7.2 Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- 7.3 Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.
- 7.4 A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.
- 7.5 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- 7.6 Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.
- 7.7 Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.



Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois et les présents Statuts.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion.

- 9.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»).
- 9.2 Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.
- 9.3 L'actionnaire de la Société, disposant de plus de cinquante pour cent (50%) des actions ordinaires émises par la société (l'«Actionnaire Majoritaire aura le droit exclusif de proposer la nomination une liste de candidats pour le poste de membre du conseil d'administration.
- 9.4 L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).
- 9.5 En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.
 - 9.6 Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président (le «Président») par une décision adoptée à la majorité
- 10.2 Le mandat du président ne doit pas dépasser sa / son mandat de membre du conseil d'administration et prendra fin à la même date.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.
- 11.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société pendant la gestion journalière, à une personne sur proposition de l'Actionnaire Majoritaire (le «Délégué à la gestion journalière»).
- 12.2 Pour éviter tout doute, toutes les matières, listées à l'article 14 des présents Statuts et toutes les matières réservées par la Loi à l'assemblée générale de la Société, ne tombe pas dans le champ de la gestion journalière de la Société et nécessite un accord préalable du Conseil d'Administration.
- 12.3 Le mandat du Délégué à la gestion journalière ne peut dépasser le mandat des membres du Conseil d'Administration et se terminera le même jour. Le Délégué à la gestion journalière peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, sans qu'aucune indemnité de toute sorte soit due, par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité.
- 12.4 Le Conseil d'Administration peut également déléguer d'autres pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.
- 12.5 La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.
- 12.6 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration. Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs en tant qu'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.
- 12.7 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Délégué à la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).



- 13.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.
- 13.3 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.
- 13.4 Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, cinq (5) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.
- 13.5 Sur invitation du Conseil d'Administration, et conformément à tout pacte d'actionnaires que la Société a conclu avec les actionnaires de la Société de temps à autre, une tierce personne peut être invitée à assister une réunion du conseil d'administration. Pour éviter tout doute, cette personne ne peut pas avoir le droit de vote.
- 13.6 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.
- 13.7 Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
- 13.8 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée.
- 13.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion (la «Majorité»). En cas d'égalité des voix, le Président n'a pas de voix prépondérante.
- 13.10 Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.
- 13.11 Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée pendant une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
- **Art. 14. Matières réservés.** Les décisions suivantes sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration par le biais d'une résolution adoptée à la Majorité et, si nécessaire, en vertu des dispositions légales obligatoires, par l'assemblée générale de la Société:
- 1. la modification des Statuts de la Société et de ses filiales directes et indirectes (sauf pour tous changements nonimportants et les changements obligatoires) (individuellement dénommé la «Société du Groupe» et collectivement comme «le Groupe» ou «Sociétés du Groupe»);
 - 2. approbation ou modification du budget annuel des Sociétés du Groupe;
 - 3. dépense en capital pour un montant dépassant un million d'euros (EUR 1.000.000);
- 4. acquisition ou la cession d'une entité juridique ou d'entreprise (fonds de commerce) pour un montant de plus de cent mille euros (100 000 euros) ou l'introduction en bourse d'une société du Groupe;
- 5. cessation de tout secteur d'activité contribuant à plus de deux millions d'euros (2.000.000 euros) du chiffre d'affaires du Groupe;
- 6. toute décision de commencer ou d'acquérir une entreprise en dehors de la portée de l'entreprise existante du Groupe;
- 7. toute décision relative à l'embauche d'un gestionnaire (à titre d'employé, administrateur, dirigeant ou consultant) dont la rémunération brute annuelle est de plus de cent cinquante mille euros (EUR 150.000);
- 8. examen et approbation des comptes consolidés de la Société et de Devix Midco, et des comptes annuels de la Société, Rexam Healthcare La Verpillière SAS, Rexam Healthcare Le Tréport SAS, Rexam Medical Packaging GmbH, Rexam Prescription Products Inc, Rexam Devices LLC and Rexam Services SAS pour chaque exercice;
 - 9. toute modification des méthodes et principes comptables (sauf pour les modifications obligatoires);
- 10. distribution de dividendes et d'autres distributions par les Sociétés du Groupe autres que la Société (distribution de réserves, primes, acompte sur dividende, rachat d'actions, la réduction de capital, etc), sauf pour les distributions effectuées par une Société du groupe à part entière à l'autre Société du Groupe;
 - 11. nomination, la révocation et le renouvellement des commissaires aux comptes;



- 12. détermination et modification du Délégué à la gestion journalière et/ou l'indemnisation de chef des services financiers, indemnités de départ, les indemnités de cessation d'emploi et autres avantages;
- 13. autorisation et la modification d'un accord de partage des bénéfices ou autre système d'incitation similaire en faveur du Délégué à la gestion journalière et / ou le directeur financier du Groupe;
- 14. l'entrée, la modification importante, ou la résiliation d'un accord de plus de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) de chiffre d'affaires annuel et / ou 2,5 millions (EUR 2,5 millions) des achats annuels;
- 15. l'entrée ou le dépassement, d'un prêt ou d'une ouverture/facilité de crédit augmentant l'endettement du Groupe de plus de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ainsi que toute modification importante des conditions générales de prêt et facilité de crédit existant souscrit par le Groupe;
- 16. un gage, une garantie ou tout autre titre ou forme de garantie à l'égard de sa propre activité ou de toute autre tierce partie (i) finançant pour un montant supérieur à un million d'euros (1.000.000 euros) ou (ii) qui n'est pas dans le cours normal des affaires;
- 17. le règlement par une Société du Groupe de tout litige ou procédure d'arbitrage dépassant plus de cinq cent mille (500.000 EUR);
- 18. toute émission, rachat, remboursement, rachat ou toute autre décision affectant les titres émis par la Société ou les prêts d'actionnaires directs et indirects de toute Société du Groupe;
- 19. toute décision qui requiert l'approbation préalable des prêteurs en vertu d'un financement de premier rang, au sens d'un pacte d'actionnaire conclu entre la Société et les actionnaires de la Société de temps à autre, de ce qui se traduirait en un défaut de paiement aux termes d'un dette/financement de premier rang au sens d'un pacte d'actionnaires conclu entre la Société et les actionnaires de la Société de temps à autre;
 - 20. tout engagement de faire de ce qui précède;
- à condition, toutefois, que l'une des décisions visées aux points 3 et 4 ci-dessus n'auront pas besoin d'être soumises à l'approbation préalable du conseil d'administration tant que ces décisions avaient déjà été approuvées dans le cadre de l'approbation du budget annuel du Groupe.

Art. 15. Résolutions du Conseil d'Administration.

- 15.1 Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.
- 15.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.
- 15.3 Une copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration doit être envoyée à chaque membre du Conseil d'Administration par le Président, dès que possible, après la tenue de l'assemblée générale.
- 15.4 Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procèsverbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.
- Art. 16. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires et en accord avec tout pacte d'actionnaire à l'égard de la Société conclu entre les actionnaires de la société de temps à autre. Les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflits d'Intérêt.

- 17.1 Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.
- 17.2 Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.
- 17.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.
- 17.4 Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 18. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.

18.1 Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.



- 18.2 Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.
- 18.3 La Société indemnisera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 19. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 20. Comité du Conseil d'Administration.

- 20.1 Le Conseil d'Administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités afin d'aider le Président ou le Conseil d'Administration dans sa fonction, en conformité avec le pacte d'actionnaires conclu entre la Société et les actionnaires de la Société de temps à autre.
- 20.2 Le Conseil d'Administration détermine la composition, les obligations et le pouvoir de chaque comité qui reste soumis à la supervision et le contrôle du Conseil d'Administration.
- 20.3 Les membres de chaque comité sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision du Conseil d'Administration adoptée à la Majorité. Les membres de chaque comité n'ont pas à avoir droit à une indemnisation. Le Conseil d'administration peut décider de rembourser les dépenses effectivement engagées par les membres des comités à sa seule discrétion et en conformité avec tous pactes d'actionnaires à l'égard de la Société conclu entre les actionnaires de la Société de temps à autre.

Art. 21. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés.

- 21.1 Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.
- 21.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- 22.1 L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.
- 22.2 Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 23. Assemblée Générale Annuelle.

- 23.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le second lundi du mois de mai de chaque année à onze heures.
- 23.2 Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg alors l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Autres Assemblées Générales.

- 24.1 Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.
- 24.2 Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger,



chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 25. Convocation des Assemblées Générales.

- 25.1 Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.
- 25.2 La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.
- 25.3 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 26. Présence - Représentation.

- 26.1 Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.
- 26.2 Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.
- 26.3 Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 27. Procédure.

- 27.1 Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.
 - 27.2 Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.
- 27.3 L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.
 - 27.4 Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 28. Prorogation.

- 28.1 Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.
 - 28.2 Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.
- 28.3 L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 29. Vote.

- 29.1 Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.
 - 29.2 L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.
- 29.3 Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.
 - 29.4 Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.
- 29.5 Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.
- 29.6 Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:
 - nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;



- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.
- 29.7 Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.
 - 29.8 Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:
- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

οι

- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.
- 29.9 Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.
- 29.10 Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.
- 29.11 Pour éviter tout doute, les porteurs d'Actions Privilégiées seront seulement admis à voter au profit des résolutions fixées au sein de l'article 46 de la Loi de 1915.
- Art. 30. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 31. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le trente et un décembre de la même année.

Art. 32. Approbation des Comptes Annuels.

- 32.1 Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.
- 32.2 Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 33. Distribution des Bénéfices.

- 33.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.
- 33.2 Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.
- 33.3 Les distributions de toutes sortes (dividende, acompte sur dividende, prime d'émission, primes de réserves assimilées) aux actionnaires s'effectueront comme suit:
- (i) premièrement, les détenteurs d'Actions Privilégiées auront droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif d'un montant égal au Montant Privilégié. Le «Montant Privilégié» doit, pour chaque Action Privilégiée, être égal à dix pour cent (10%) par an (sur une base de 360 jours par an) de la valeur nominale et toute prime d'émission payée au profit des Actions Privilégiées tenues et capitalisées au 31 décembre de chaque année. Le montant privilégié doit accroître jusqu'au remboursement d'une Action Privilégiée ou la dissolution de la Société; et
- (ii) deuxièmement, les détenteurs d'Actions Ordinaires, Actions Amortissables (s'il y en a) et Actions Bonus (s'il y en a) auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution en prorata des nombres d'actions qu'ils détiennent.

Pour éviter tout doute, (i) aucune distribution, sous quelque forme ce soit, ne peut être faite aux porteurs d'Actions Ordinaires, d'Actions Amortissables (s'il y en a) et d'Actions Bonus (s'il y en a) jusqu'à ce que le paiement intégral du montant de priorité alors en circulation sur toutes les Actions Privilégiées et (ii) aucunes Actions Ordinaires ne peut être remboursées aussi longtemps que les Actions Privilégiées n'ont pas été remboursés.



Nonobstant ce qui précède, les Actions Amortissables peuvent être amorties à tout moment, par le remboursement total du prix de souscription (valeur nominal et prime d'émission) des Actions Amortissables.

33.4 Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires conformément aux règles de distributions prévues à l'Article 33.3 des présents Statuts. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.».

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation.

- 34.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- 34.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- 34.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) comme suit:
- i. Premièrement, le(s) porteur(s) des Actions Privilégiées doit/doivent être autorisé(s) à recevoir un montant égal au (i) au Montant Prioritaire restant et (ii) le plein remboursement du prix de souscription des actions privilégiées;
- ii. Deuxièmement, le(s) porteur(s) des Actions Ordinaires et des Actions Amortissables (s'il y en a) doit/doivent être autorisé(s) à recevoir un montant égal au montant de remboursement du prix de souscription (valeur nominale et prime d'émission) des Actions Ordinaires et des Actions Amortissables (s'il y en a);
- iii. Troisièmement, le(s) porteur(s) des Actions Ordinaires et d'Actions Bonus (s'il y en a) doit/doivent être autorisé (s) à recevoir le restant des sommes à distribuer en prorata du nombre d'actions qu'il(s) possède(nt).

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 35. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à neuf mille Euros (EUR 9.000).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.20heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signés, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonas, P. Harles, F. Banyahia, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2014. REM/2014/995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070525/1596.

(140082702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Culcita S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 187.046.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mrs Alicia Maria MURIEL BOYER, residing at Madrid, Spain, Calle Ferraz, 2,



here represented by Mr. Andrés SASTRE, residing at Mahon (Balearic Islands), Calle de Nord 231,

by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "CULCITA S.A. SPF", société de gestion de patrimoine familial

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million EUROS) divided into 10,000 (ten thousand) shares of EUR 1,000.- (one thousand EUROS) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.
- **Art. 4.** The corporation shall be managed by the Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the composition of the Board of Director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.



Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

- **Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by the general meeting of shareholders.
- Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December the same year.
- Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of the month of May at 10.30 a.m.. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.
- **Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders who wish to attend the general meeting must deposit their shares five (5) days before the date fixed therefore. Each shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2014
- 2) The first annual general meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Mrs Alicia Maria MURIEL BOYER, prenamed:

All these shares have been entirely paid up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 10,000,000.- (ten million Euros) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.



Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26 26-1, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it, in connection with its incorporation, at about EUR 6,000.-

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born at Luxembourg, on March 14 1965,
 - b) Mr Andrés SASTRE, residing at Mahon (Balearic Islands), Calle de Nord 231, born at Mahon, on November 5, 1966,
- c) Mrs Annette SCHROEDER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born at Luxembourg, on September 29, 1962.

Third resolution

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, has been appointed as auditor

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Alicia Maria MURIEL BOYER, demeurant à Madrid, Espagne, Calle Ferraz, 2,

ici représentée par Monsieur Andrés SASTRE, demeurant à Mahon, lles Baléares, Calle del Nord 231, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour êtres soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «CULCITA S.A., SPF», société de gestion de patrimoine familial.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit: Madame Alicia Maria MURIEL BOYER, prénommée:

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,
 - b) Monsieur Andrés SASTRE, demeurant à Mahon, lles Baléares, Calle del Nord 231, né à Mahon, le 5 novembre 1966.



c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 40, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SASTRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21916. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070518/294.

(140082408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Financière d'Investissements, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 4.710.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 mai 2014

- 1. Monsieur David SANA n'a pas été renouvelé dans son mandat d'administrateur.
- 2. La société anonyme H.R.T. Révision S.A. n'a pas été renouvelée dans son mandat de commissaire.
- 3. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de société, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 5. Ratification de la cooptation de Mme Monique JUNCKER comme administrateur et présidente du conseil d'administration, décidée par les administrateurs restants en date du 21 janvier 2014 et nomination de Mme Monique JUNCKER comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 6. Mme Astrid BETZ a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Astrid BETZ, administrateur, et de Madame Monique JUNC-KER, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.



Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Financière d'Investissements, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068904/32.

(140080586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.438.930,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014068879/11.

(140080550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ECIP Europear S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.975.376,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.

Laurent Guérineau / François Pfister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068881/12.

(140080521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Eco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECO GROUP S.A.

Référence de publication: 2014068883/10.

(140080801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Latcem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.232.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 juillet 2013

L'associé unique de la Société a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Lorenzo Barcaglioni, Monsieur Nicolas Gérard et Monsieur Flavio Marzona en tant qu'administrateurs ainsi que le mandat de Kohnen & Associés S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069016/13.

(140081108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck